

ARRETE n°06 du 08 mars 2023
Commune de Parc d'Anxtot
Rue de la Mare Auray

Le Maire du Parc d'Anxtot-76210

VU :

- Le Code de la route,
- Le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-2, L.2213-3, L.2213-4,
- L'arrêté du 15 juillet 1974 modifié, relatif à la signalisation temporaire,
- La demande présentée en date du 08 mars 2023 par la société MAUGARD- 76210 Beuzeville La Grenier - représentée par PEREIRA Alexandre en vue de travaux d'élagage d'arbres au 106 rue de la Mare Auray.

CONSIDERANT :

Qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation sur la rue de la Mare Auray de la commune de Parc d'Anxtot à compter du Mercredi 08 mars 2023.

ARRETONS :

Article 1:

A compter du 08 mars 2023 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera interdite sur la rue de la Mare Auray.

Il sera interdit de stationner à tout véhicule au niveau des travaux.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise intervenante, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3:

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de la mairie de Parc d'Anxtot.

Un recours peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou du rejet du recours administratif par le maire, s'il a été informé dans le délai du recours contentieux.

Article 5 :

Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port Jérôme sur Seine, le chef de la police municipale intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à toutes fins utiles au :

- Représentant de l'état,
- Commandant de la brigade de gendarmerie de Port Jérôme sur Seine,
- Le chef de la police municipale intercommunale.
- Direction des routes de St-Romain de Colbosc

Fait à Parc d'Anxtot le 08 mars 2023

Le Maire
Pierre Poissant

